departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 12 juin 2006

Votants: 35

Convocation du Conseil Municipal :

le 2 juin 2006

Garanties d'emprunts accordées à la SEMIE - Avenants aux conventions prévoyant des clauses de dévolution à la Ville de Niort de certaines opérations immobilières

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 15 juin 2006

[Annexe]

Président:

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.

Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés:

Conseillers:

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006

DELIBERATION D20060222

Direction des Finances

Garanties d'emprunts accordées à la SEMIE - Avenants aux conventions prévoyant des clauses de dévolution à la Ville de Niort de certaines opérations immobilières Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Vu les réglements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), notamment les réglements n° 2006-06 sur les passifs et n° 2002-10 modifié par le n° 2003-07 relatif à l'amortissement et aux dépréciations des actifs.

Vu les nouvelles dispositions comptables intégrées dans le code général des impôts dans l'article 237 septies et sa partie réglementaire applicables aux Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et notamment les SEM immobilières.

Vu la note de présentation du Conseil National de la Comptabilité (CNC), avis n°2004-11 du 23 juin 2004, relatif aux modalités d'application de la comptabilisation par composants et des provisions pour gros entretien dans les organismes de logement social.

Vu les courriers de la SEMIE du 26 janvier et du 11 avril 2006, nous informant des nouvelles dispositions comptables applicables aux SEM et précisant les options retenues par le Conseil de Surveillance de la SEMIE le 3 avril 2006.

Vu les conventions signées en contre partie de l'engagement financier de la Ville de Niort et notamment de sa garantie apportée aux emprunts contractés par la SEMIE pour la réalisation des programmes d'habitat social suivants :

§ Trois Coigneaux,
§ Brizeaux I,
§ Brizeaux II,
§ Brizeaux II,
§ Bas Sablonnier,
§ Symphonie,
convention signée le 17 décembre 1984,
convention signée le 14 août 1985,
convention signée le 25 mai 1988,
convention signée le 22 février 1989,
convention signée le 14 juin 1993,

Considérant les nouvelles règles d'amortissement techniques, la SEMIE sollicite la collectivité afin d'asseoir les échéances des dites conventions sur les durées d'amortissement des immobilisations.

Vu la convention concernant la garantie d'emprunt contractée par la SEMIE auprès de la Ville de Niort pour le programme immobilier énuméré ci-après :

§ Schoëlcher, convention signée le 9 décembre 1991.

Considérant la volonté pour la Ville de Niort de modifier la clause relative au droit de dévolution sur les immeubles construits ou réhabilités par la SEMIE dès lors que le foncier ou les bâtiments existants ont été acquis par cette dernière.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'ajuster la durée des conventions des 17 décembre 1984, 14 août 1985, 25 mai 1988, 22 février 1989 et 14 juin 1993 passées avec la SEMIE sur celles des amortissements des immobilisations.
- D'abandonner le droit de dévolution au profit de la Ville de Niort, des biens acquis par la SEMIE faisant l'objet de l'ensemble des conventions susvisées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer pour les programmes immobiliers susvisés, les avenants aux conventions de garanties d'emprunts présentés en annexe et toutes les pièces consécutives à l'instruction de ces dossiers.

(Monsieur Gilles FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 34 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 1 Excusé: 10

> Pour le Maire de Niort **Alain BAUDIN**

Luc DELAGARDE

Ordre du jour